

## Contrat de Ville - Programmation 2004 - Subventions complémentaires exceptionnelles - Hors Contrat de Ville - Transfert de crédit

*M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :*

### A) Contrat de Ville - Programmation 2004 - Subventions complémentaires exceptionnelles

L'engagement financier de l'État au titre de la mise en oeuvre de la programmation 2004 du Contrat de Ville étant en diminution en crédits de fonctionnement par rapport à 2003, certaines actions portées par des acteurs associatifs ou municipaux se trouvent aujourd'hui compromises dans leur réalisation.

Pour répondre à cette situation et permettre la réalisation de ces actions qui sont indispensables à la poursuite des objectifs de la Ville de Besançon en matière de développement social urbain, il est nécessaire d'attribuer une subvention exceptionnelle aux opérateurs suivants :

Associations	Actions	Montants
MJC Besançon/Clairs-Soleils	Fêtes et événements à Clairs-Soleils	1 050 €
MJC Besançon/Clairs-Soleils	Centre de loisirs pré-ados et adolescents	2 000 €
Association PARI	Relations familles	334 €
Association PARI	Atelier périscolaire de «l'oral à l'écrit»	500 €
Association APIM	Fête de Montrapon	2 000 €
Association de Vous à Nous	Activités de l'association	500 €
Francas du Doubs	Ados Planoise-Francas	700 €
Francas du Doubs	Intégrer c'est jouer	600 €
Francas du Doubs	Animation 3R	700 €
Total		<b>8 384 €</b>

Cette somme totale de 8 384 € est à prélever sur les crédits inscrits au chapitre 65.824.6574.47003.

### B) Hors Contrat de Ville - Transfert de crédits

Dans le but de fêter les quarante ans de Planoise, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer un financement supplémentaire de 7 000 € à la Maison de Quartier de Planoise pour réaliser la fête de quartier 2004.

Les 7 000 € seront imputés au chapitre 011.422.6042.47034 (prestations), qui sera abondé par un transfert de crédits d'égal montant du chapitre 65.824.6574.47003 (subvention Contrat de Ville).

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et à autoriser le versement des sommes correspondantes.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Politique de la Ville et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

N'ont pas pris part au vote : Mme MENETRIER, M. GHEZALI.

*Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.*

24 juin 2004